



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mesures envisagées face à la recrudescence des contaminations covid-19

Question écrite n° 361

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les mesures non prises par le Gouvernement dans un contexte de fort regain épidémique. Bien que les contaminations dues au covid reprennent avec intensité et que les vacances d'été arrivent à grand pas, le flou sanitaire demeure quant aux mesures décidées par le Gouvernement. À ce jour, nombreuses sont les interrogations qui persistent. Les changements permanents des règles sanitaires en vigueur ont progressivement créé une situation d'incompréhension générale. Il est pourtant urgent de mettre en œuvre des mesures efficaces, claires et proportionnées, afin d'éviter une saturation du système hospitalier. En effet, les experts ne cessent de recommander le port obligatoire du masque dans les transports en commun. De plus, les modalités de contrôle dans les aéroports manquent cruellement de précisions. De nombreux Français s'interrogent sur les conditions d'accueil dans les avions. Là encore, des précisions claires et compréhensibles sont à apporter, afin que ces derniers soient certains d'arriver à destination dans les meilleures conditions possibles. Enfin, la réouverture des centres de vaccination dès septembre 2022 semble être un outil supplémentaire permettant de lutter efficacement contre la propagation du virus. Il serait dommageable de reproduire les erreurs commises lors de la rentrée scolaire de septembre 2021, qui avaient conduit, chacun s'en souvient, à une dégradation rapide de la situation sanitaire en France. Dès lors, la question du financement de ces centres de vaccination ne devra pas rester sans réponse. Elle souhaite connaître sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

La France a été touchée cet été 2022, à l'instar de la grande majorité des pays européens, par une septième vague portée par la circulation du sous-variant d'Omicron BA.5. Il a été relevé que cette dernière n'a pas produit d'impact hospitalier significatif : avec un pic de près de 1 320 patients admis en soins critiques contre respectivement 1 682, 3 970, 2 285, 6 000, 4 900, 7 020 lors des précédentes vagues. La stratégie de réponse a donc été adaptée à ce contexte, marqué par la succession de vagues tirées par des souches (variant Omicron et ses sous-lignées) qui relatent une transmissibilité sensiblement accrue (provoquant dès lors un nombre important de contaminations), mais dont la sévérité demeure atténuée. Ainsi, grâce à l'importante couverture vaccinale et compte tenu des orientations proposées par les instances scientifiques, en particulier de l'avis du Haut conseil de la santé publique (HCSP) en date du 11 février 2022, il a été décidé de privilégier une logique de responsabilité individuelle et collective. L'objectif est de rendre les mesures de prévention, gestes barrières, plus acceptables et plus efficaces dans la durée pour la population générale et vise en priorité à assurer la protection des personnes les plus à risques. Ainsi et afin de faire face à la septième vague d'infections, l'application des gestes barrières a été fortement recommandée pour tous et en particulier dès le moindre symptôme, en présence de personnes à risque de formes graves, ainsi que dans les lieux de forte promiscuité ou mal ventilés. Cette recommandation s'est faite concomitamment de la promotion de la vaccination et du recours aux traitements qui demeurent essentiels pour permettre la protection contre les formes graves. Dans ce même esprit, le port du masque dans les transports est resté fortement recommandé. L'Etat, les collectivités locales et les transporteurs ont communiqué sur cette recommandation et assuré, plus généralement la

protection des usagers dans les transports en commun via le rappel des gestes barrières et pour certains la mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 361

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2022](#), page 3559

Réponse publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3158